

Fiche de progrès N°7

Titre	« Annulation d'un marché conception réalisation par le Tribunal Administratif de Melun »
Date	Novembre 2018
Département et commune	Commune de 5000 habitants du sud de l'Ile de France
Édifice	En Janvier 2016 incendie de l'Église du XIX ème siècle agrandie vers 1960.
Contexte du dysfonctionnement	Le maire passe un marché conception réalisation pour reconstruire l'église au mépris de la loi sur l'architecture.
Une reconnaissance de notre mission	Outre le fait de gagner sur le fond, ce jugement reconnait : <ul style="list-style-type: none">• Notre syndicat comme un tiers qui a pour mission de défendre l'exercice de la profession, Sans être une des parties ayant répondu à l'appel d'offre « conception-réalisation » (un adhérent avait refusé de répondre pour ne pas cautionner un appel d'offre qu'il estimait illégal) ;• Le Syn-PA avait intérêt à agir,• Notre requête était recevable.
Objet du litige	Le « SYN-PA » syndicat Patrimoine Architecture a introduit un recours devant le Tribunal Administratif de Melun contre le marché « conception-réalisation » pour la reconstruction de l'église. Le maire avançait des performances énergétiques qui nécessitaient un tandem Architecte/Entreprise pour la mise en œuvre d'un procédé innovant. Or il s'agissait simplement de concevoir une bonne isolation et un chauffage sur pompe à chaleur. Le tribunal n'a pas reconnu le caractère novateur pour déroger à la loi sur l'architecture.
Enjeu architectural et urbain	Cette loi de 1977 impose un marché distinct de maîtrise d'œuvre pour un architecte qui conçoit le projet et qui établit le dossier de consultation d'entreprises pour un marché de travaux. Par dérogation, un marché Conception-Réalisation peut être passé avec un groupement Entreprise-Architecte notamment pour des innovations de performance énergétique en réhabilitation de bâtiments (où il n'y a pas d'enjeu architectural). Pour nous la reconstruction de l'Église en centre-ville appelait un projet à la hauteur des enjeux architecturaux et urbains. Nous avons à défendre la loi sur l'Architecture.
Conséquences	Un nouvel appel d'offres pour une mission d'architecte devrait être lancé. Depuis janvier 2016 les travaux n'ont pas commencé pour d'autres raisons. PS Nous avons aidé le Syndicat de l'Architecture à déposer un recours similaire au nôtre. Nous le remercions de sa confiance. Nous prenons ainsi notre place parmi les syndicats professionnels.

Thomery le 15/11/2018